

Séance du 26 mai 2016

L'an deux mil seize et le vingt-six mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BOUJU, Maire**.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 15

Présents : 14

Date de Convocation : 20 mai 2016

Date d’Affichage : 31 mai 2016

Présents : MM. Gilles BOUJU - Sandrine AUBRIT-REAUD – Guénaël DEBORDES - Alain BEAUBEAU– Jérôme PEITI - Sébastien GOIGNARD - Véronique GRELLIER - Marie PEROTTEAU – Aurélie FONTENEAU - Natacha GUERINEAU – David TALON - Catherine PEROTTEAU – Jean-Luc JONQUET – David BERTAUD – Magalie DUTEAU.

Absents :

Madame Sandrine AUBRIT-REAUD est nommée secrétaire de séance.

DCM 2016-14 – Étude devis

Monsieur le Maire et les adjoints présentent à l’assemblée différents devis obtenus suite aux décisions de travaux ou d’acquisitions prises ultérieurement. Après discussion, le conseil valide les suivants :

Objet	Entreprise retenue	Montant
Feu d’artifice du 14 juillet	BREZAC	1 600,00 € TTC
Matériel informatique (vidéoprojecteur, écran de projection, PC portable, pack microsoft)	SBS	1 995,60 € TTC
Sauvegarde externalisée	SBS	11,94 € TTC/mois
Réfrigérateur – Lave-vaisselle et fourneau électrique	OUEST OCCASION	6 450,00 € TTC
Groupe électrogène	CHAUVET AGRI	748,80 € TTC
Changement ouvertures bâtiments communaux	SARL Benoit RENOUX	3 794,40 € TTC

Concernant les achats de matériel informatique, de gros électroménager pour la salle des fêtes et du groupe électrogène, le conseil décide de prévoir ces dépenses en investissement, les crédits seront notés au budget supplémentaire.

DCM 2016-15 – Clôture budget caisse des écoles

Monsieur le Maire rappelle au conseil le fonctionnement actuel de la collectivité avec d’un côté toutes les écritures comptables liées à la cantine et aux fournitures scolaires gérées via le budget annexe Caisse des Écoles et toutes les autres écritures (personnel, bâtiment....) prises en charge par le budget principal.

En vue d’une simplification des finances de la commune, M. le Maire propose de ne pas maintenir le budget annexe « Caisse des Écoles »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- Dit que les dépenses et les recettes dudit budget seront intégrées au budget principal de la Commune dès le 1^{er} septembre 2016
- Décide la clôture du budget annexe « Caisse des Écoles » au 31 décembre 2016 ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

DCM 2016-16 – appel à contribution

M le Maire fait part au conseil des deux appels à contribution émanant du département pour le Fonds de Solidarité Logement et le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes et explique que des contributions sont déjà versées par la communauté de communes et n'ont aucun caractère obligatoire.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces deux demandes.

DCM 2016-17 – Aménagement RD 129 – Choix du bureau d'études

M. le Maire présente au conseil l'état d'avancement de l'étude pour l'aménagement de la RD 129 et évoque les auditions ayant eu lieu avec trois des sept bureaux d'études ayant répondu à la consultation.

Après échanges avec les membres de la commission chargée du dossier, le Conseil :

- DÉCIDE de retenir le bureau d'études BRG Ingénierie – Bureau Rochais Guérin Ingénierie - de Lezay qui a présenté une offre à 17 562.50 € HT – 21 075.00 € TTC – dont 6 300.00 € en tranche ferme et 11 262.50 € en tranche conditionnelle pour un montant prévisionnel de travaux de 200 000.00 €.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

DCM 2016-18 – Remplissage réserve incendie

Monsieur le Maire informe le conseil que la réserve incendie située à la gare a eu des fuites et qu'un nouveau remplissage a été nécessaire. Comme pour le remplissage initial, les riverains ont été à nouveau sollicités, il convient donc de procéder au remboursement des frais restés à sa charge.

Considérant un coût moyen au m³ de 2.70 € TTC et une contenance de 60 m³, le conseil charge le Maire de faire effectuer un remboursement de 162 € à M MANSENQUAL et Mme SALVATORE.

DCM 2016-19 - Adhésion au service optionnel \ Retraites CNRACL du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour la période du 01-08-2016 au 31-07-2021

Le Maire expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un Centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un Centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même est-il habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de gestion des Deux-Sèvres propose-t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionné au préalable avec le Centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

- L'immatriculation de l'employeur 25 € le dossier
- L'affiliation 13 € le dossier
- La demande de régularisation de services 25 € le dossier
- La validation des services de non titulaire 33 € le dossier
- Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB).. 48 € le dossier
- La liquidation des droits à pension :
 - Pension vieillesse « normale » 48 € le dossier
 - Pension / départ et\ou droit anticipé(s) 57 € le dossier
- Rendez-vous personnalisé au Centre de gestion :
 - Estimation de pension, étude des droits, conseils..... 35 € le rdv et\ou la simulation
- Le droit à l'information : envoi des données dématérialisées devant être transmises à la CNRACL : 20 € par heure

Le Maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le Centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débiterait le 1^{er} août 2016 et se terminerai le 31 juillet 2021.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service Retraites- CNRACL, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2021.

Questions diverses

- Échange sur les reprises de concession au cimetière
 - Évolution du rapprochement des «3 communautés de communes
-

N'ayant plus rien à délibérer, la séance est levée à 23 heures 30.

Gilles BOUJU

Sandrine AUBRIT-REAUD

Guénaël DEBORDES

Alain BEAUBEAU

Jérôme PEITI

Sébastien GOIGNARD

Véronique GRELLIER

Marie PEROTTEAU

Aurélié FONTENEAU

Natacha GUERINEAU

David TALON

Catherine PEROTTEAU

Jean-Luc JONQUET

David BERTAUD

Magalie DUTEAU